

# Du rififi dans les triades chinoises

Le retour de Hongkong à la Chine en 1997 pourrait bouleverser le royaume du crime organisé dans le territoire. Les polices du monde entier s'attendent à des turbulences

**L'EMPIRE INVISIBLE**  
Les mafias chinoises  
de Roger Faligot

éd. Philippe Picquier, 205 p., 98 F.

Le retour de Hongkong dans le giron de Pékin, le 1<sup>er</sup> juillet 1997, va mettre directement face à face le pouvoir communiste et celui des triades. Les groupes de malfrats, qui entretiennent volontiers, sous une forme déaturée, une lointaine filiation avec les sociétés secrètes ancestrales, sont en passe de devenir, selon Roger Faligot, l'auteur de *L'Empire invisible*, la « galaxie numérotée n° 1 » du crime organisé dans le monde. Y aura-t-il affrontement ou accommodement ?

Les enjeux sont considérables. Hongkong n'est pas seulement une place financière de premier plan ; c'est aussi, et surtout, la plaque tournante du trafic international de l'héroïne, lequel représente la moitié du marché mondial de la drogue. Ce commerce illicite dégage pour les mafias qui le contrôlent des dizaines de milliards de dollars de profits.

Spécialiste de l'espionnage, Roger Faligot s'est plongé, ce qui n'est pas si fréquent, dans l'univers non moins trouble des triades. L'originalité de son enquête tient au fait qu'elle décrit les évolutions du crime organisé chinois depuis le milieu du siècle et essaie de pressentir celles qui l'attendent après le départ des Anglais de la colonie. Deux phénomènes principaux sont mis en lumière : l'internationalisation croissante des activités ainsi qu'une fragmentation des gangs dans un environnement géopolitique en profonde transformation.

Le changement de statut de Hongkong devrait accélérer le redéploiement des triades. Un mouvement déjà amorcé : les plus grandes de ces organisations criminelles (le cartel Wo, la Sun Yee On, etc.) possèdent déjà, aujourd'hui, des sucursales à Vancouver, New York ou

Paris. La tendance va s'accroître, estime R. Faligot, ce qui renforcera le caractère mondial des réseaux, qui contrôlent depuis les années 50 le trafic de l'héroïne du Triangle d'or, mais pourrait avoir aussi un effet d'éparpillement en Europe et en Amérique.

La chute du mur de Berlin en 1989 a offert aux gangs chinois de nouveaux espaces, particulièrement aux plus récents d'entre eux, formés par d'anciens gardes rouges ou des soldats démobilisés. Une coopération s'est installée avec les mafias russes, notamment pour assurer la sécurité des filières d'émigration clandestine vers l'Ouest.

Les triades pourront-elles maintenir à Hongkong un minimum d'activités ou y aura-t-il complète délocalisation ? Tout dépendra évidemment de Pékin. En 1949, lors de la prise du pouvoir en Chine par Mao Zedong, la répression des triades, liées aux nationalistes, fut impitoyable.

## PÉKIN AMBIGU

L'attitude de Pékin aujourd'hui, note Faligot, n'est pas dépourvue d'ambiguïté. Ainsi, comment interpréter cette étonnante déclaration du ministre chinois de la sécurité publique, Tao Siju, affirmant le 8 avril 1993 : « Les membres des triades ne sont pas tous des gangsters. S'ils sont de bons patriotes, s'ils assurent la prospérité de Hongkong, nous devons les respecter. » Le même Tao Siju aurait eu des contacts avec les frères Heung, par ailleurs de la Sun Yee On et de l'industrie cinématographique de Hongkong. Cette triade aurait écarté de sa direction les membres favorables à Taïwan et elle investirait beaucoup dans les zones économiques de la province du Guangdong.

Autant d'indices qui, selon Roger Faligot, démontreraient que certaines triades ne désespèrent pas de corrompre le pouvoir communiste et qu'elles sauront s'adapter à la

nouvelle situation. Une conclusion qui rejoint les analyses de ceux qui constatent que l'essor économique en Chine appelle le développement du crime organisé. Qui contrôlera alors le trafic de l'héroïne ? La Chine jouera-t-elle le jeu de la coo-

pération internationale ? Les policiers rencontrés par Roger Faligot au Canada, en Europe, en Asie, sont dans l'expectative. Connaîtrons-nous d'ici à la fin du siècle une nouvelle guerre de l'opium ?

Manuel Lucbert

M. Arthuis demande aux collectivités locales un effort financier

les élus locaux, ne les a pas empêchés d'empêcher le ministre sur les difficultés qu'ils allaient entraîner les économies à venir. Il ne faudrait pas que les économies que l'Etat fait contraignent les collectivités à augmenter leurs impôts et à exercer la pression sur les contribuables, a ainsi déclaré Dominique Frelaut, maire communiste de Colombes et membre du comité des finances locales.

M. Frelaut s'est par ailleurs inquiété de la manière dont le gouvernement allait, en 1996, tenir compte de l'inflation dans le calcul des dotations. Les responsables des collectivités locales redoutent, en effet, que l'évolution constatée ne conduise le gouvernement à réduire les dotations prévues initialement. Le ministre des Finances n'a pas répondu à cette inquiétude.

Sylvia Zappà

qui ont été pris par le ministre et qui seront tenus. La loi de finances pour 1996 a établi que l'enveloppe des concours progresserait au même rythme que l'indice des prix hors tabac. En revanche, en 1997, pour réaliser « les économies nécessaires », deux postes devraient être amputés : la dotation générale d'équipement (DGE) et la dotation de compensation de la taxe professionnelle (T-CP). Il n'est pas sûr que la première soit maintenue en 1997 et « un effort plus important sera demandé » sur la deuxième, explique le ministre elliptique le ministre de l'économie.

Le gouvernement veut par ailleurs revoir l'importance de la compensation par l'Etat des exonérations et dégrèvements d'impôts locaux, « dont la progression demeure inquiétante », et « des discours de rigueur, auquel s'attachent

LE MINISTRE de l'économie et des finances a tenté de rassurer les élus locaux sur leurs relations financières avec l'Etat. Lors d'un débat organisé par l'Institut de la décentralisation mercredi 12 juin, Jean Arthuis a indiqué la tendance dans laquelle se dessinerait le projet de loi de finances 1997.

« La discussion d'orientation budgétaire a mis en évidence la nécessité d'alléger les dépenses publiques. Le redressement des finances publiques est la condition absolue de notre souveraineté nationale », a expliqué le ministre, invitant les collectivités locales à s'inscrire dans cet « effort de redressement ».

Le gouvernement s'attend cependant pas remettre en cause le pacte de stabilité financière qu'il avait imposé aux collectivités locales en 1996 et qui s'élevait sur trois ans. La progression de l'enveloppe des dotations de l'Etat pour les collectivités locales doit être maintenue, assure-t-il.